

que l'Île-du-Prince-Édouard eut son assemblée législative, suivie du Nouveau-Brunswick en 1786. Le Haut et le Bas Canada eurent tous deux leur première assemblée législative en 1792. Ce 200^e anniversaire sera commémoré par un timbre spécial émis plus tard cette année, initiative dont le mérite revient en grande partie, je crois, à mon ministre, le ministre du Revenu national (M. Nowlan).

En ma qualité de journaliste professionnel, qui a passé bien du temps dans la tribune des journalistes parlementaires, j'aimerais soumettre deux observations au gouvernement. D'abord il faudrait agrandir l'espace réservé aux journalistes. Quatre-vingts journalistes doivent maintenant s'entasser dans un espace qui conviendrait à tout au plus vingt-cinq ou trente. De temps en temps, en faisant un peu de rangement, un journaliste distrait pourrait fort bien jeter au panier non seulement ses propres notes périmées, mais aussi les notes fraîches d'un de ses collègues. Cela est arrivé. Il est très probable qu'un jour les postes de radio privés s'intéresseront à cette grande source de nouvelles qu'est la Chambre des communes et voudront installer des hommes et des femmes dans les locaux des journalistes pour suppléer à leurs services télégraphiques actuels. Il n'y a actuellement pas de place pour réaliser une telle expansion.

L'autre avis que j'aimerais offrir, c'est que le gouvernement songe à nommer un fonctionnaire d'un nouveau genre auprès des ministères importants. Il serait le porte-parole du ministre en matière de programme à suivre lorsque le ministre n'est pas libre. Les ministres sont occupés. Au moins un ministère britannique, le ministère des Affaires étrangères, a un tel porte-parole. Je n'ai guère besoin de citer des exemples de ce genre aux États-Unis. La personne qui remplirait ce poste pourrait être choisie parmi les agents d'information des ministères, avoir voix au chapitre au cours des réunions des ministères portant sur le programme à suivre et être autorisée à prendre des dispositions avec le ministre de manière que ce dernier exerce toujours son droit de regard. La ligne de démarcation entre le fonctionnaire des relations extérieures et l'agent d'information peut sembler ténue, mais je suis sûr qu'un fonctionnaire des relations extérieures serait précieux pour plus d'un ministre occupé.

La grande nouvelle dans la circonscription d'Halifax sera le réaménagement domiciliaire, dont les plans se dressent à très vive allure. Je puis mentionner aussi le nouvel aéroport international, l'excellent port, les magnifiques endroits de villégiature dans certaines parties de la région, une nouvelle machine servant à

sécher la pâte de bois à Sheet-Harbour et qui attire des gens du monde entier. Notre histoire est celle de l'expansion dans la plus belle des régions. J'espère avoir communiqué à la Chambre une partie de l'enthousiasme que j'éprouve à l'égard de cette circonscription.

(Texte)

L'hon. M. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir enfin reconnu.

Je suis heureux ce soir de prendre part à ce débat. C'est le débat traditionnel qui suit la lecture du discours du trône à la Chambre et permet aux députés de se prononcer sur les mesures que le Gouvernement a l'intention de présenter durant la session. Cette fois, le débat s'amorce dans des circonstances extraordinaires. Non seulement sommes-nous en présence d'un Parlement nouveau dont la majorité gouvernementale est sans précédent dans l'histoire politique de ce pays, mais l'opposition a été décimée par le vote populaire et les électeurs.

Je revois avec plaisir, en cette enceinte, bon nombre de figures amies avec qui j'ai eu le plaisir de siéger pendant au delà de vingt ans de vie publique. Par contre, je regrette qu'un grand nombre de figures soient disparues, fauchées, pour ainsi dire, par le destin politique.

Je félicite immédiatement le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) de l'éclatante victoire qu'il a remportée; c'est une victoire sans précédent. Pour nous, de l'opposition, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de s'incliner devant le fait accompli, devant la volonté populaire manifestée d'une façon catégorique.

Bien des responsabilités incombent au gouvernement dans des circonstances semblables; d'abord, responsabilités vis-à-vis ses propres sympathisants, au sujet desquels je n'ai pas à faire de commentaires; responsabilités aussi à l'égard de l'opposition.

Nous aussi, de ce côté-ci de la Chambre, sommes arrivés au pouvoir dans des circonstances semblables en 1935 et en 1949. J'entends encore, monsieur l'Orateur, les gémissements des membres de l'opposition d'alors qui se plaignaient de la façon dont ils étaient traités par le gouvernement et manifestaient leur mécontentement en temps opportun.

Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, les rôles sont renversés, et puisque les sympathisants du gouvernement ont connu cet état de choses pendant de longues années, je suis sûr que, se rappelant les circonstances d'alors, ils seront disposés à mettre en pratique les recommandations qu'ils faisaient à l'époque.